

Le Conseil Municipal est convoqué le Mardi 7 Février à 18h45 à la Mairie.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

**1) Approbation du Conseil Municipal du 15 Novembre 2022**

**2) Affaires intercommunales**

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) relatif à l'évaluation des charges transférées au titre de la ZAE de Saint Chinian  
Extinction de l'Eclairage Public

**3) Affaires communales**

Demande de subvention : Réhabilitation du réseau eaux usées – Avenue de la Source

Demande de subvention : Réhabilitation d'une partie du château en Médiathèque Communale

Demande de subvention : Extension du système de vidéosurveillance aux entrées et sorties du village

Demande de subvention : Extension du système de vidéosurveillance

Demande de subvention : Transition énergétique et développement des énergies renouvelables sur le bâtiment de l'école

Demande de subvention : Installation de pompes à chaleur aux appartements Benes

Demande de subvention : Création d'un arrêt de bus PMR et reprise de voirie pour sécurisation

Convention relative à l'adhésion au service Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34)

Adhésion à la mission « délégué à la protection des données » proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34)

Avenant à la convention de suivi et d'assistance au contrat d'assurance des risques statutaires

Modification des tarifs de la Régie Guichet Unique

Contribution financière pour l'extension du réseau électrique

**4) Sujets divers**

Réponse au courrier des élus d'opposition

**Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du 7 Février 2023 sera filmée et retransmise sur la chaîne TV de la commune.**

Fait à CREISSAN, le 3/02/2023



Le Maire,



Laurent BRUNET